



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel
DFCPAJI_D2025_0071

MUba Eugène Leroy

Formulaire de prêt de mise à disposition
d'une œuvre de Cécile Bart

APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général de Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2023_0069 du 29 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT,

Considérant que le MUba Eugène Leroy de la Ville de Tourcoing emprunte une œuvre à l'artiste Cécile Bart dans le cadre de l'exposition « Entrelacer. Collections du MUba », l'œuvre suivante : Cécile Bart, *Trois Pendus*, 2023,

DECIDONS

Article 1er : De signer un formulaire de prêt d'œuvres entre le MUba Eugène Leroy, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Tourcoing et Cécile Bart pour toute la durée de l'exposition, ainsi que les périodes de transports aller et retour, du 5 mars 2025 au 22 avril 2026.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le 28/02/2025



Peter MAENHOUT
Adjoint au Maire

Maenhout - P.

Accusé Réception en Préfecture le : - 1 AVR. 2025
Publié sur le site de la Ville le : - 1 AVR. 2025

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_071

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/02/2025

Objet : Décision Cécile Bart

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 01/04/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2025_0071 - D_cision C_cile Bart.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250228-DAJI_D2025_071-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/04/2025

